**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Egypte**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 13 novembre 2019 (matin)

Monsieur le Président,

La France suit avec attention la situation des droits de l’Homme en Egypte et prend note des progrès mentionnés. Nous adressons aux autorités égyptiennes les recommandations suivantes :

**1. Premièrement, établir un moratoire sur l’application de la peine de mort en vue d’une abolition définitive ; dans cette attente, veiller à ce qu’aucune personne mineure au moment des faits ne soit condamnée à mort et réduire le nombre de crimes punissables de la peine capitale.**

**2. Garantir la liberté d’expression et de la presse, ainsi que le droit de manifester pacifiquement conformément aux dispositions constitutionnelles et engagements internationaux de l’Egypte.**

**3.** Ratifier la Convention internationale sur les disparitions forcées, **mettre fin aux détentions préventives d’une durée excessive au regard du droit et assurer aux instances compétentes le droit de visiter les lieux de détention de manière inopinée.**

**4. Reformuler la définition de la torture figurant dans le Code pénal égyptien afin qu’elle soit en conformité avec le droit international.**

**5.** Après l’adoption de la nouvelle loi sur les ONG, permettre le développement effectif d’une société civile active et dynamique.

6. Et enfin, poursuivre la mise en œuvre la Stratégie 2030 pour les femmes adoptée par l’Egypte en 2017.

Je vous remercie Monsieur le Président./.